



REVUE DE PRESSE UE-HAÏTI

Juillet à septembre 2019

CLICKEZ sur les liens pour accéder aux articles

Loop Haiti – Publié le 10 septembre 2019

Fin de mandat pour l'ambassadeur de l'UE en Haïti, Vincent Degert

*Quatre ans après avoir occupé le poste de **Chef de la Délégation de l'Union Européenne en Haïti, Vincent Degert** est arrivé au terme de son mandat et a quitté Haïti mercredi 28 août dernier. Entre satisfactions et regrets, il a fait, avant son départ, le point autour de la situation du pays dans un entretien accordé au quotidien *Le Nouvelliste*.*

« Je reçois les lettres de créance du nouvel Ambassadeur de **l'Union Européenne** en Haïti, M. Vincent Degert », twittait, le 22 septembre 2015, le président d'alors Michel Joseph Martelly. **Le chef de la Délégation de l'UE** souligne être entré en fonction en 2015, dans un « contexte particulier », marqué par une crise électorale. En dépit des relations harmonieuses développées entre les pays membres et Haïti, en dépit des efforts déployés par la communauté européenne en vue d'aider le pays à relever de nombreux défis d'ordre, entre autres, structurels, **M. Degert** signale toutefois que d'autres points sont encore à améliorer.

Au moment de tirer sa révérence, un gouvernement légitime peine encore à être monté, les indicateurs macro-économiques sont au rouge, la crise alimentaire s'accroît, les problèmes environnementaux persistent. Le diplomate indique que l'absence d'une « gouvernance politique » fait encore défaut en Haïti. Quatre ans après, l'organisation des prochaines élections législatives et municipales est dans l'impasse, dit-il observer.

L'instabilité politique, les gouvernements « éphémères », l'absence d'un cadre légal (étape importante dans l'aboutissement des projets) et le texte de loi sur l'Accord de Partenariat Économique bloqué au parlement sont autant de contraintes relevées par l'ambassadeur sortant. Cependant, **M. Degert** dresse un bilan positif de son mandat, mentionnant divers projets ayant été réalisés sous son leadership : construction de tronçons de route, aménagement de territoire, une réponse appropriée apportée aux victimes de l'ouragan Matthew, appui aux organisations communautaires de base, formation et de sensibilisation des populations locales sur l'éducation à la citoyenneté environnementale etc.

<http://www.loophaiti.com/content/lambassadeur-de-lunion-europeenne-vincent-degert-jete-leponge>

Le Nouvelliste – Publié le 9 septembre 2019

L'Assistant directeur-général et représentant régional de la FAO pour l'Amérique Latine et les Caraïbes a visité Haïti

Port-au-Prince, le 27 août 2019. Dr. Julio Berdegue, Assistant Directeur-général (ADG) et représentant régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, a effectué une visite à Port-au-Prince du 21 au 24 août 2019 pour des entretiens à haut niveau avec des partenaires nationaux et internationaux.

Cette visite a été l'occasion pour le Dr Julio Berdegue de s'entretenir avec les hautes autorités d'Haïti ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers sur la nécessité de renforcer leur collaboration avec la FAO afin de mieux soutenir les politiques et actions prioritaires de l'Etat visant le développement du secteur agricole et l'établissement de la sécurité alimentaire durable, a appris le journal à partir d'un communiqué de FAO-Haïti daté du 27 août .

Après avoir rencontré les collaborateurs de la Représentation de la FAO en Haïti, l'ADG a été reçu par le Premier Ministre, SE Jean Michel LAPIN, avec qui il a surtout échangé sur le nécessaire développement du secteur agricole en Haïti. Le Premier Ministre a souligné à l'ADG qu'Haïti devrait « sortir de l'agriculture de subsistance pour aller vers une agriculture de développement ».

En outre, l'ADG s'est entretenu avec le Coordonnateur Résident des Nations Unies en Haïti, Dr Mamadou DIALLO, sur l'appui que ce dernier apporte au secteur de la sécurité alimentaire et la nutrition dans le pays. Toutefois, au-delà de cette question, Dr Diallo croit que « la FAO a les capacités d'aider Haïti à prendre la voie du développement durable en tissant de nouveaux partenariats et en s'appuyant sur les ressources existantes de ses partenaires ».

Puis, l'ADG a eu un entretien avec le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), M. Jobert C. Angrand. Au cours des discussions le Dr Berdegue a souligné l'intérêt d'Haïti à ratifier deux accords internationaux d'importance capitale pour le pays : i) l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port qui donnerait les moyens au pays de lutter contre la pêche illégale et illicite et ainsi protéger ses ressources marines et ii) le Traité international de 2001 sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui offrirait des possibilités aux agriculteurs haïtiens d'avoir accès à des variétés de semences de qualité. Le Ministre de l'Agriculture a pour sa part souligné les quatre domaines possibles de coopération avec la FAO que sont : la production de semences, l'irrigation, la pêche et l'aquaculture et la mise en place d'un système d'alerte précoce à la sécheresse. D'ailleurs, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) en Haïti a confirmé lors de la réunion avec l'ADG qu'elle comptait renforcer son partenariat avec la FAO, notamment pour aider le MARNDR à développer ces quatre domaines clés.

M. Berdegue a également rencontré le Ministre de l'Environnement, M. Joseph Jouthe, à qui il a réitéré la volonté de la FAO de continuer à soutenir le Ministère de l'Environnement par le renforcement de ses capacités, en particulier dans les domaines liés au changement climatique.

L'ADG a poursuivi la série de rencontres avec des partenaires internationaux. Abordant la question de l'efficacité de l'aide, Dr Berdegue et l'Ambassadeur de l'Union Européenne (UE) en Haïti, M. Vincent Degert, se sont notamment mis d'accord sur la nécessité pour la FAO et l'UE de maintenir le plaidoyer en faveur du renforcement des instruments législatifs afin d'enregistrer des avancées, malgré les difficultés, surtout dans le domaine de la sécurité alimentaire.

La réunion avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), par l'intermédiaire de son Coordonnateur Général, M. Manuel ALNA CANO, a porté sur le renforcement du partenariat entre les deux institutions par le développement et la mise en œuvre de projets, financés par l'AECID, visant l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations agricoles par la promotion des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques.

L'ADG a fait plaidoyer auprès de l'Ambassade du Mexique pour une coopération Sud-Sud entre Haïti et le Mexique, qui pourrait se matérialiser par un soutien financier ou technique, en s'appuyant sur la FAO, notamment pour les quatre domaines prioritaires du ministère de l'Agriculture. Par ailleurs, les

discussions de l'ADG avec l'Ambassade du Canada ont été l'occasion d'identifier des domaines de collaboration, en particulier la résilience, qui pourrait servir à construire un pont pour évoluer de la réponse à l'urgence au développement afin d'assurer des changements durables en Haïti.

L'ADG a achevé sa visite par une réunion avec les Députés du Front Parlementaire contre la Faim en Haïti (FPFH). Les échanges ont essentiellement porté sur les efforts nécessaires du Front Parlementaire visant à renforcer l'arsenal législatif dans la lutte contre la faim et la malnutrition en Haïti. L'ADG a rappelé aux parlementaires que ce sont eux qui détenaient les clés pour éradiquer la faim dans le pays. Car les « solutions techniques existent mais le cadre juridique doit être fort pour relever ce défi ».

<https://lenouvelliste.com/article/206681/lassistant-directeur-general-et-representant-regional-de-la-fao-pour-lamerique-latine-et-les-caraibes-a-visite-haiti>

Haiti libre – Publié le 9 septembre 2019

L'Assistant Directeur-général de la FAO a visité Haïti

Dr. Julio BERDEGUE, Assistant Directeur-général (ADG) et Représentant Régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, a effectué une visite à Port-au-Prince du 21 au 24 août 2019 pour des entretiens à haut niveau avec des partenaires nationaux et internationaux.

Cette visite a été l'occasion pour le Dr Julio BERDEGUE de s'entretenir avec les hautes autorités d'Haïti ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers sur la nécessité de renforcer leur collaboration avec la FAO afin de mieux soutenir les politiques et actions prioritaires de l'Etat visant le développement du secteur agricole et l'établissement de la sécurité alimentaire durable.

Après avoir rencontré les collaborateurs de la Représentation de la FAO en Haïti, l'ADG a été reçu par le Premier Ministre, SE Jean Michel LAPIN, avec qui il a surtout échangé sur le nécessaire développement du secteur agricole en Haïti. Le Premier Ministre a souligné à l'ADG qu'Haïti devrait « sortir de l'agriculture de subsistance pour aller vers une agriculture de développement ».

En outre, l'ADG s'est entretenu avec le Coordonnateur Résident des Nations Unies en Haïti, Dr Mamadou DIALLO, sur l'appui que ce dernier apporte au secteur de la sécurité alimentaire et la nutrition dans le pays. Toutefois, au-delà de cette question, Dr DIALLO croit que « la FAO a les capacités d'aider Haïti à prendre la voie du développement durable en tissant de nouveaux partenariats et en s'appuyant sur les ressources existantes de ses partenaires ».

Puis, l'ADG a eu un entretien avec le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), M. Jobert C. ANGRAND. Au cours des discussions le Dr BERDEGUE a souligné l'intérêt d'Haïti à ratifier deux accords internationaux d'importance capitale pour le pays : i) l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port qui donnerait les moyens au pays de lutter contre la pêche illégale et illicite et ainsi protéger ses ressources marines et ii) le Traité international de 2001 sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui offrirait des possibilités aux agriculteurs haïtiens d'avoir accès à des variétés de semences de qualité.

Le Ministre de l'Agriculture a pour sa part souligné les quatre domaines possibles de coopération avec la FAO que sont : la production de semences, l'irrigation, la pêche et l'aquaculture et la mise en place d'un système d'alerte précoce à la sécheresse. D'ailleurs, la Banque Interaméricaine de

Développement (BID) en Haïti a confirmé lors de la réunion avec l'ADG qu'elle comptait renforcer son partenariat avec la FAO, notamment pour aider le MARNDR à développer ces quatre domaines clés.

M. BERDEGUE a également rencontré le Ministre de l'Environnement, M. Joseph JOUTHE, à qui il a réitéré la volonté de la FAO de continuer à soutenir le Ministère de l'Environnement par le renforcement de ses capacités, en particulier dans les domaines liés au changement climatique.

L'ADG a poursuivi la série de rencontres avec des partenaires internationaux. Abordant la question de l'efficacité de l'aide, Dr BERDEGUE et l'Ambassadeur de l'Union Européenne (UE) en Haïti, M. Vincent DEGERT, se sont notamment mis d'accord sur la nécessité pour la FAO et l'UE de maintenir le plaidoyer en faveur du renforcement des instruments législatifs afin d'enregistrer des avancées, malgré les difficultés, surtout dans le domaine de la sécurité alimentaire.

La réunion avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), par l'intermédiaire de son Coordonnateur Général, M. Manuel ALNA CANO, a porté sur le renforcement du partenariat entre les deux institutions par le développement et la mise en œuvre de projets, financés par l'AECID, visant l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations agricoles par la promotion des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques.

L'ADG a fait plaidoyer auprès de l'Ambassade du Mexique pour une coopération Sud-Sud entre Haïti et le Mexique, qui pourrait se matérialiser par un soutien financier ou technique, en s'appuyant sur la FAO, notamment pour les quatre domaines prioritaires du ministère de l'Agriculture. Par ailleurs, les discussions de l'ADG avec l'Ambassade du Canada ont été l'occasion d'identifier des domaines de collaboration, en particulier la résilience, qui pourrait servir à construire un pont pour évoluer de la réponse à l'urgence au développement afin d'assurer des changements durables en Haïti.

L'ADG a achevé sa visite par une réunion avec les Députés du Front Parlementaire contre la Faim en Haïti (FPFH). Les échanges ont essentiellement porté sur les efforts nécessaires du Front Parlementaire visant à renforcer l'arsenal législatif dans la lutte contre la faim et la malnutrition en Haïti. L'ADG a rappelé aux parlementaires que ce sont eux qui détenaient les clés pour éradiquer la faim dans le pays. Car les « solutions techniques existent mais le cadre juridique doit être fort pour relever ce défi ».

http://metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=33002

Le Nouvelliste – Publié le 6 août 2019

Accord de partenariat économique CARIFORUM-Royaume-Uni (RU): Quel intérêt pour Haïti ?

La question du Brexit remet en question la cohésion au sein des États membres de l'Union européenne (UE). Ces derniers n'arrivent pas encore à s'entendre sur les modalités de sortie de la Grande-Bretagne sur la base de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne (TUE) qui a établi ce bloc d'intégration économique.

Cette situation risque d'affecter les relations commerciales entre le Royaume-Uni et ses partenaires commerciaux non membres de l'UE, en particulier ceux du Forum de la Caraïbe, plus connu sous l'acronyme CARIFORUM. Ce dernier regroupe tous les États membres de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM), d'une part, et la République dominicaine, de l'autre.

Le CARIFORUM a conclu avec l'UE en 2008 l'Accord de partenariat économique (APE) qui est opérationnel depuis 2011. Mais la sortie du Royaume-Uni de l'UE va remettre en question les opportunités dont les membres du CARIFORUM jouissent sur ce marché sous couvert de ce dispositif préférentiel.

Pour faire face à cette situation, le CARIFORUM et le Royaume-Uni ont convenu de maintenir leurs relations dans le cadre d'un nouveau dispositif dans la perspective de la consécration de sa sortie effective de l'UE. Comme membre du CARIFORUM ayant seulement signé l'APE/CARIFORUM-CE, Haïti est appelée à se positionner sur cette nouvelle donne des relations entre la Caraïbe et cet important partenaire.

Ce qu'est l'APE CARIFORUM/Royaume-Uni.

Le 22 mars 2019, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord ont conclu avec neuf des 15 États membres du CARIFORUM un Accord de partenariat économique[i] qui se propose de garantir la continuité des préférences commerciales entre les deux parties après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Les 15 États membres du CARIFORUM visés par l'accord sont représentés par la Barbade, Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, la République dominicaine, St Kitts et Nevis, Ste-Lucie, St-Vincent et les Grenadines, le Suriname, et Trinité et Tobago.

Parmi les 15 pays susmentionnés, neuf d'entre eux ont déjà signé l'Accord. Il s'agit de la Barbade, de Belize, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane, de la Jamaïque, de la République dominicaine, de Ste Lucie, de St. Vincent et les Grenadines, et de Trinité et Tobago.

L'APE CARIFORUM-Royaume-Uni est à peu de choses près identique à l'APE CARIFORUM-CE. Il prévoit, entre autres, la continuation des mêmes périodes de mise en œuvre contenues dans ce dernier, mais limite son champs d'application uniquement aux États membres du CARIFORUM, au Royaume-Uni, aux Etats attachés à la Couronne d'Angleterre et à Gibraltar.

L'APE CARIFORUM/Royaume-Uni entrera seulement en vigueur une fois la Grande-Bretagne aura quitté l'UE. Au même titre que l'APE CARIFORUM-CE, l'APE CARIFORUM/RU prévoit une clause d'application provisoire qui autorise les parties à le mettre en œuvre provisoirement avant sa ratification par ces dernières.

Comme l'APE CARIFORUM/CE, l'APE CARIFORUM/Royaume-Uni met en place des mécanismes de surveillance pour la mise en œuvre de l'accord, ainsi qu'une clause de révision autorisant les parties à l'élargir ou à l'amender, incluant l'opportunité d'inclure les territoires d'Outre-Mer du Royaume-Uni dans le champ dudit accord.

Dans le même ordre d'idées, l'APE CARIFORUM/Royaume-Uni reproduit les organes prévus dans l'APE CARIFORUM/UE. À ce sujet, il met en place le Conseil conjoint CARIFORUM/Royaume-Uni chargé de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation de l'accord et le comité CARIFORUM/Royaume-Uni "Commerce et Développement" qui assistera le Conseil conjoint. Il en est de même de l'établissement du comité spécial responsable de l'agriculture et de la pêche et du sous-comité technique sur la coopération au développement

Par ailleurs, si aucun accord n'est intervenu entre le Royaume-Uni et l'UE- c'est-à-dire en cas de "no deal"-, les deux parties ont convenu d'un mémorandum of Understanding (MOU) suivant lequel elles mettront l'accord en application au cours d'une période de trois mois. Cette période sera utilisée par le Royaume-Uni pour étendre les concessions tarifaires accordées aux États membres du CARIFORUM qui ont déjà signé l'accord et le MOU.

Quelles conséquences pour le CARIFORUM ?

Quand le Royaume-Uni cessera d'être membre de l'UE, l'APE CARIFORUM-CE [ii] continuera de s'appliquer entre les pays du CARIFORUM et les 27 États membres de l'UE restants. Par conséquent,

le Royaume-Uni ne sera plus tenu d'appliquer aucun accord commercial conclu avec des pays tiers, y compris celui concernant le CARIFORUM/CE. En absence d'un accord passé avec ce groupement, les relations commerciales se feront par le biais des accords commerciaux multilatéraux administrés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette situation aurait des implications pour les milieux d'affaires, les fournisseurs de services et les investisseurs du CARIFORUM et du Royaume-Uni qui exploitaient le marché préférentiel offert par l'APE CARIFORUM-CE.

Le Royaume-Uni reste le principal marché d'exportation pour les Etats du CARIFORUM vers l'UE pour des produits comme le rhum, la banane et le sucre. De même, la Caraïbe est la principale destination touristique pour le RU. Par exemple, la Barbade demeure le principal marché pour le tourisme et l'investissement étranger direct (IED) en ce qui a trait à l'assurance [iii].

Quel est l'intérêt de l'APE CARIFORUM/Royaume-Uni pour Haïti ?

Haïti est un Etat Membre du CARIFORUM. Elle a signé l'APE CARIFORUM-CE le 10 décembre 2009, mais ne l'a pas encore ratifié. Tant que cette formalité n'est pas remplie, l'Accord ne peut pas entrer en vigueur et mis en œuvre au niveau de ses différentes composantes.

Concernant l'APE CARIFORUM/Royaume-Uni, Haïti ne fait pas partie des pays du CARIFORUM qui l'ont signé. D'autant plus que le pays ne figure pas non plus dans le groupe d'Etats du Commonwealth Britannique.

Par rapport aux autres pays du CARIFORUM, Haïti n'entretient pas de relations économiques et commerciales très étroites avec la Grande-Bretagne. Très peu de marchandises et/ou de services sont d'ailleurs commercialisés sur ce marché.

Par conséquent, il faudrait considérer les situations ci-après:

Envisager les échanges commerciaux de marchandises et de services avec le RU uniquement dans le cadre des règles de l'OMC contenues dans les accords commerciaux multilatéraux (ACM) tenant compte de la sortie effective de la Grande-Bretagne de l'UE suite à un "no deal" d'ici le 31 octobre 2019.

Examiner une possible adhésion à l'APE CARIFORUM-RU dans un premier temps par voie de signature en cherchant à préserver les opportunités commerciales pour d'éventuels produits haïtiens offertes par le marché du RU garanties par le régime préférentiel induit par cet Accord. Il s'agira aussi de signer un MOU avec le Royaume-Uni. Cette approche offrirait aux opérateurs économiques haïtiens (investisseurs, importateurs, exportateurs, fournisseurs de services, etc.) l'opportunité de garder la confiance en ce qui concerne la conduite des affaires avec leurs homologues de la Grande-Bretagne.

Il demeure toutefois entendu que le maintien de la Grande-Bretagne dans l'UE permettra de garder le statu quo en ce qui concerne la participation d'Haïti à l'APE CARIFORUM-CE, moyennant la finalisation du processus de ratification.

Entretemps, suite à la fermeture de l'Ambassade de la Grande-Bretagne en Haïti après 47 ans, les deux pays ont convenu de rétablir leurs relations diplomatiques afin de stimuler le développement d'Haïti et de créer de nouvelles opportunités commerciales pour les entreprises britanniques et haïtiennes[iv].

<https://lenouvelliste.com/article/205301/accord-de-partenariat-economique-cariforum-royaume-uni-ru-quel-interet-pour-haiti>

Haïti dispose désormais d'une politique nationale de lutte contre les changements climatiques

Un communiqué en date du 8 juillet 2019 annonce la publication officielle par le Ministère de l'Environnement (MDE) de la Politique nationale de lutte contre les changements climatiques (PNCC). Cette politique repose sur quatre grands piliers et quinze mesures devant aider le pays à faire face, de façon appropriée et durable, au phénomène des changements climatiques d'origine anthropique.

« Avec cette politique, nous mettons les enjeux liés aux changements climatiques au cœur des politiques publiques. Nous allons travailler, conjointement avec les forces vives du pays, pour aider la population haïtienne qui subit les conséquences du dérèglement climatique à bâtir un avenir plus résilient », explique le ministre de l'Environnement, Joseph Jouthe, au moment de la publication de ce document stratégique qui présente les grandes orientations de la réponse nationale aux phénomènes climatiques extrêmes.

La coordination de la mise en œuvre de cette politique sera assurée par le MDE à travers la Direction de lutte contre les changements climatiques (DCC) en étroite collaboration avec un comité de pilotage dont le mandat et les attributions seront à préciser par le Comité national sur les changements climatiques (CNCC) qui sera mis en place.

Cette structure – le CNCC – sera constituée des représentants des ministères sectoriels, des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé.

Elle aura pour tâche principale de travailler sur la vision ambitieuse, soit celle d'arriver, d'ici 2030, à réorienter le développement socioéconomique d'Haïti vers un régime plus sobre en carbone, résilient aux conditions climatiques adverses imputables aux changements climatiques, générateur de nouveaux emplois et susceptible de contribuer significativement à l'éradication de la pauvreté et de la faim.

Visant aussi des objectifs réalistes qui prennent en compte les circonstances particulières du pays, la PNCC prône, pour y parvenir, le respect scrupuleux d'un ensemble de principes directeurs, à savoir décentralisation, participation et concertation, transversalité et approche holistique, transparence, imputabilité, responsabilité commune mais différenciée et précaution.

« Plus spécifiquement, cette vision cherche à montrer la compatibilité qui existe entre l'économie et l'environnement et accorde par conséquent une place importante à la quête de développement économique du pays et des potentielles incidences négatives qu'un virage vert pourrait avoir sur la compétitivité des secteurs socio-économiques stratégiques », peut-on lire dans ce document reposant sur les quatre grands piliers suivants, à savoir le renforcement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance, le financement climatique endogène et l'efficacité dans les actions de lutte contre les changements climatiques.

Promouvant le principe du financement climatique endogène, le document exhorte l'État haïtien, de concert avec la société civile, de s'efforcer d'identifier les mécanismes et sources nationaux de financement à privilégier en vue de dégager les fonds nécessaires à une lutte plus efficace contre le réchauffement climatique.

« S'il existe, au niveau international, des mécanismes financiers pour la lutte contre les changements climatiques, la priorité que le pays accorde aux multiples défis posés par ce phénomène devrait être traduite clairement dans le budget national », souligne le MDE plaidant pour que le financement climatique endogène inclue également celui du secteur privé tout en rappelant que l'application de cette politique nécessite des ressources financières importantes.

Par ailleurs, à l'instar des autres pays parties de l'Accord de Paris, Haïti, bien qu'elle soit une très faible émettrice de gaz à effet de serre, a présenté dans sa « Contribution prévue déterminée au niveau

national (CPDN) » les principales actions qu'elle compte entreprendre pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Cependant, force est de constater que les résultats des différentes actions menées dans le domaine sont jusqu'à présent assez mitigés.

La faute, reconnaissent les auteurs de la PNCC, est imputable à un manque de synergie dans les différentes initiatives mises en œuvre, un manque de personnel hautement qualifié et expérimenté dans le domaine de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des actions d'adaptation et d'atténuation, une insuffisance des ressources financières allouées à la lutte contre ce problème environnemental et sociétal, et surtout l'absence d'une vision clairement définie pour la lutte nationale contre les changements climatiques.

En attendant, les changements climatiques ne cessent de constituer un des défis majeurs pour le développement socio-économique d'Haïti. Le pays y est particulièrement vulnérable en raison de son niveau de pauvreté, la faiblesse de son cadre institutionnel et macroéconomique et de la grande sensibilité de ses systèmes socio-écologiques de grande importance aux facteurs climatiques.

<https://lenouvelliste.com/article/204796/haïti-dispose-desormais-dune-politique-nationale-de-lutte-contre-les-changements-climatiques>

HPN Haiti – Publié le 25 juillet 2019

Brexit: Le nouveau Premier ministre britannique Boris Johnson annonce un bras de fer avec l'UE

Le nouveau Premier ministre britannique Boris Johnson a promis mardi une sortie de l'Union européenne le 31 octobre. Mais quelle est la marge de manœuvre du héraut des pro-Brexit face à Bruxelles, qui l'attend de pied ferme ?

Sans surprise, [Boris Johnson](#), qui a annoncé sa ferme intention de faire sortir le Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), y compris sans accord, a été élu, mardi 23 juillet, [à la tête du Parti conservateur et remplacera Theresa May au poste de Premier ministre britannique](#). Fidèle à la tradition britannique, il a été reçu mercredi par la reine Elisabeth II qui l'a officiellement adoubé dans sa fonction.

Si l'UE a salué cordialement "BoJo", comme le surnomment les médias d'outre-Manche, et que le président de la [Commission européenne](#) Jean-Claude Juncker a déclaré vouloir "travailler de la meilleure façon possible" avec lui, Bruxelles sait qu'elle va devoir traiter avec un politicien atypique, "[Brexit](#)" convaincu et héraut de la campagne du "Vote Leave" en 2016.

"Les réactions à Bruxelles sont superficiellement positives, mais en réalité, on sent bien que pour les Européens, la victoire de Boris Johnson est un peu le scénario catastrophe, le pire des scénarii qui avaient été envisagés, c'était même une plaisanterie il y a encore quelques mois dans les cénacles européens", explique Pierre Benazet, correspondant de France 24 à Bruxelles.

"L'idée de le voir succéder à Theresa May était considérée comme ce qui pouvait arriver de pire pour les relations entre le Royaume-Uni et l'UE, tant il est perçu par les Européens comme un personnage incohérent, inconsistant et incompétent qui agit avec dilettantisme, poursuit-il. Ils craignent surtout un Brexit sans accord et que Boris Johnson ne lance son pays contre le mur en franchissant allègrement le pas qui fera tomber le Royaume-Uni de la falaise."

Le groupe de suivi du Brexit au Parlement européen a prévu une réunion extraordinaire mercredi avec Michel Barnier, le négociateur en chef de l'UE sur ce dossier, "pour répondre à l'élection de Boris Johnson", a annoncé sur Twitter l'eurodéputé belge Guy Verhofstadt, référent du Parlement européen sur ce dossier.

"Nous avons hâte de travailler de façon constructive avec le Premier ministre Boris Johnson, une fois à son poste, pour faciliter la ratification de l'accord de retrait et permettre un Brexit ordonné", a souligné Michel Barnier. Une manière polie de rappeler que l'accord de retrait, négocié pendant dix-huit mois et approuvé par Theresa May, n'était pas renégociable. La semaine dernière, il avait prévenu que le Royaume-Uni "devra faire face aux conséquences" d'une sortie sans accord. Les négociateurs misent sur la faible marge de manœuvre de Johnson

Boris Johnson, qui a assuré dès sa désignation qu'il allait "mettre en œuvre le Brexit le 31 octobre", dernière échéance en date pour le divorce, avait annoncé la couleur pendant sa campagne pour la conquête du 10, Downing street. Il avait notamment promis de sortir son pays de l'UE "coûte que coûte", quitte à aller vers un "no deal" synonyme de rupture brutale avec les Vingt-Sept. Tout en promettant un avenir radieux à son pays, quel que soit le scénario, il avait même menacé [de ne pas payer la facture du Brexit](#), qui correspond à la part des engagements financiers pris par le Royaume-Uni conjointement avec les États membres de l'UE.

Un discours musclé et bien plus radical que celui de l'ancienne Première ministre Theresa May, auquel les Européens ont dû se préparer, à mesure que la victoire de Boris Johnson paraissait, au fil de la campagne des Tories, de plus en plus inéluctable.

Les menaces de Boris Johnson ne semblent pas impressionner les Européens, qui s'estiment en position de force. En coulisses, les négociateurs misent sur la faible marge de manœuvre à laquelle pourrait rapidement se heurter l'ancien maire de Londres, loin de faire l'unanimité dans un pays très divisé sur la question du Brexit, et qui ne bénéficiera que d'une majorité très mince au Parlement.

"Les Européens se préparent de plus en plus à ce scénario, tant ils pensent que l'on se dirige vers le 'no deal', tout en gardant à l'esprit que le successeur de Theresa May pourrait être bloqué par le Parlement britannique, qui refuse une sortie de l'UE sans accord, et ainsi provoquer de nouvelles élections dans le pays", rapporte Dave Keating, correspondant de France 24 à Bruxelles.

Interrogé par France 24, le député conservateur britannique Dominic Grieve, partisan d'un deuxième référendum sur le Brexit, a indiqué que cette éventualité était possible, tant toute idée d'une renégociation de l'accord lui paraît difficile dans le temps imparti, alors qu'une nouvelle équipe dirigeante européenne s'apprête à prendre place à Bruxelles.

"Boris Johnson a promis de sortir le pays de l'UE à tout prix avant le 31 octobre, même sans accord, mais il va découvrir, on le lui a déjà dit, qu'il ne pourra pas compter, dans ce cas, sur le soutien de plusieurs députés conservateurs, a-t-il affirmé. Je voudrai éviter d'en arriver là, de provoquer la chute du futur gouvernement de Boris Johnson, mais si cela est nécessaire, en cas de sortie sans accord, je voterai en ce sens, je le ferai".

"Après avoir tenu un langage très dur, en affirmant que quoi qu'il arrive, le Royaume-Uni allait sortir le 31 octobre, il sera bien obligé de le faire, où alors immédiatement de trahir ce qu'il avait promis pendant la campagne, souligne Patrick Martin Grenier, enseignant à Sciences Po Paris, spécialiste des questions européennes. Boris Johnson est quelqu'un qui bluffe et qui fait des coups de poker constamment".

À peine sera-t-il installé au 10, Downing Street, que "BoJo" va devoir jouer l'une de ses plus importantes parties, avec pour enjeu l'avenir de son pays.

<http://hpnhaiti.com/nouvelles/index.php/haiti-diaspora/83-nouvelles-internationales/5899-brexite-le-nouveau-premier-ministre-britannique-boris-jonhson-annonce-un-bras-de-fer-avec-l-ue>

Une Allemande à la tête de l'Europe

(UE... suite de la Page 2)

von der Leyen, est plus que fragile. La majorité dont elle bénéficie est très mince. Elle a obtenu 383 voix, soit 9 de plus que la majorité nécessaire, fût-ce à 274. Avec ce score, l'Allemande fait beaucoup moins bien que Jean-Claude Juncker et ses 422 voix en 2014. Elle débute son mandat à un moment où il n'existe plus de grands partis en Europe et où les partis centristes se renforcent. Les fossés se retrouvent non seulement entre les partis traditionnels, mais aussi au sein des groupes et parlements européens, dont les alliances sont très mouvantes.

Chacun de se demander d'où proviennent ces 383 voix qui ont permis l'élection de l'Allemande. Le vote étant secret, nul ne le saura jamais. Mais le bruit court qu'elle doit quelques voix aux députés de la Pologne et de la Hongrie, deux pays dont la pratique démocratique est douteuse. Ces deux États – contre lesquels l'UE a intenté un procès pour mauvaise gouvernance – n'étaient pas trop en hauteur de voter le candidat favori, le Néerlandais social-démocrate Frans Timmermans (3), devenu président de la Commission. Le parti hongrois Fidesz et le parti polonais PiS (Prawo i Sprawiedliwość) ont d'ailleurs entamé une acerbe campagne contre la démocratie européenne, en attaquant directement le président (sortant) de l'UE, Jean-Claude Juncker. Au surplus, ces deux formations politiques gouvernementales. Et c'est juste que c'est à cause d'elles qu'une poursuite judiciaire a été intentée contre leur pays, conformément à l'article 7 du contrat européen. Cette clause de la Constitution européenne est prévue pour des pays qui bafouent les règles et les valeurs européennes. Dans ces deux pays, l'État de droit est en effet en danger.

L'argent fait bouger les lignes

C'est la raison pour laquelle certains analystes européens s'interrogent sur la hauteur du prix que von der Leyen payera pour le soutien présumé de ces partis. Sera-t-elle plus indulgente vis-à-vis de la Pologne et de la Hongrie ? Selon certains diplomates européens, le quotidien Süddeutsche Zeitung dans son édition du 17 juillet 2019 rapporte qu'on en aura connaissance au plus tard lors des négociations sur les cadres budgétaires de 2021 à 2027. « Quand il s'agit d'argent, dans l'Union européenne, chacun montre son vrai visage », a confié à ce quotidien l'un d'entre eux, qui a vécu par deux fois déjà, de telles négociations. L'argent arrive toujours à faire bouger les lignes.

Principalement le gouvernement allemand avait jusqu'ici insisté sur la situation de l'État de droit des pays membres comme un préalable à l'obtention de fonds de soutien. On ne pose la question de savoir si Berlin s'écartera de ce principe, sachant que la Pologne et la Hongrie ont apporté leur aide à la présidente allemande de la Commission. Rien n'est moins sûr. De plus, le budget requiert l'unanimité des États membres. Et les autres pays ne s'appellent pas à se joindre à la majorité de l'UE comme les Pays-Bas par exemple, sont loin d'être prêts à des compromis.

Selon un sondage, plus de la moitié des citoyens et citoyens de l'UE sont d'avis que leur vote compte dans l'UE, la valeur la plus élevée jamais atteinte. Mais il y a eu le cas de Ursula von der Leyen, il y a de quoi en douter ! », estime Staffen Dohbert dans le quotidien Zeit online du 16 juillet 2019. Il suppose qu'Ursula von der Leyen serait dissociée des élections européennes. On s'attendait à l'élection de l'Allemand Manfred Weber, président du groupe Parti populaire européen (182 députés) ou bien du néerlandais social-démocrate Frans Timmermans. Le principe de candidatures de liste introduit en 2014 étant devenu absurde avec l'élection de von der Leyen, ce commentateur va jusqu'à évoquer un « scandale ». « L'UE a déjà les citoyens. Weber et Timmermans ont fait campagne et finalement, c'est quelqu'un qui n'a même pas été élu, personne ne connaît qui a obtenu le job ».

Promesses à droite et à gauche

Pour Dohbert et pour beaucoup d'autres analystes critiques, la seule façon pour Ursula von der Leyen de surmonter cette « tare » est de remplir ses promesses électorales. Avec beaucoup de public et un discours émotionnel, elle s'est étonnée de finir mardi dernier pour gagner à la dernière minute les nombreux députés encore sceptiques. Ce faisant, elle fait beaucoup de promesses, à droite comme à gauche. « Si elle veut que les européens ne perdent pas leur foi dans l'UE, elle doit faire en sorte d'accomplir les promesses faites », estimait plus d'un.

Entre autres, on compte celles relatives au climat, où elle a promis un « green deal européen » des 100 premiers jours de son mandat, avec la « première loi européenne pour le climat », en plus d'un milliard d'euros d'investissement pour la prochaine décennie. Son objectif est de faire de l'UE « le premier continent neutre et la première zone neutre au niveau des émissions carbone d'ici à 2050 » – un sujet qui semble être loin de faire l'unanimité. Pour y parvenir, elle encourage les États membres à réduire de 50 à 55 % les émissions de CO2 d'ici à 2030, et non pas de 40 % comme prévu et soutenu par son groupe politique le PPE. Malgré tout, les Verts ont pas été plus impressionnés, lorsque von der Leyen a sollicité leur voix, estimant que la candidate n'avait rien dit sur la crise de la biodiversité.

Von der Leyen s'est vue reconnaître un large consensus lorsqu'elle a abordé le thème de la migration. « En Méditerranée, il y a l'obligation de sauver des vies humaines », a-t-elle déclaré. Elle promet de mettre un terme à l'inhumanité qui règne en Méditerranée par une réforme de la politique des réfugiés plus en accord avec les États européens. Il est question d'une politique migratoire plus humaine avec des corridors humanitaires, sans qu'on achète si cela prendra la forme de visas humanitaires vers l'UE. Elle a aussi partagé son expérience personnelle, ayant accueilli il y a quatre ans dans sa maison et sa famille un réfugié syrien de 19 ans, aujourd'hui tout à fait intégré dans la société allemande. Une anecdote qui a pu laisser penser que l'Europe pourrait être avec elle davantage ouverte aux migrants et demandeurs d'asile, ce qui constitue un repoussoir à droite.

Son discours de campagne a été semblable à un exercice d'équilibre : d'un côté elle courtisait les sociaux-démocrates et de l'autre elle essayait de ne pas trop décevoir ses amis politiques de la CDU et du PPE. Sa démarche visait à attirer une majorité la plus large que possible. Pas toujours dès lors qu'elle place en bonne place dans son discours, les demandes sociales-démocrates classiques. Par exemple, l'imposition des grands groupes du numérique ou encore la création d'un salaire minimum dans chaque pays de l'UE. Un déjà-vu intégré aux lignes directrices pour le travail de la commission, présent dans son discours. C'est quasiment son programme de gouvernement.

Sur le plan social, l'Allemande proposera un « instrument légal » afin que tous les travailleurs européens aient droit à un salaire minimum. La nouvelle présidente mettra place une assurance chômage européenne propre à intervenir dans une conjoncture difficile. Une sorte de « garantie européenne » afin de s'assurer que tout enfant menacé de pauvreté

ou d'exclusion ait accès « aux droits les plus fondamentaux ». Au sein du gouvernement fédéral, le ministre fédéral des finances Olaf Scholz (SPD) a déjà essayé un revers pour une proposition similaire. Parmi les européens, cette idée est tout sauf goûtée, mais malgré tout, von der Leyen la porte. En est-elle convaincue ou savait-elle que cela sera difficile pour les sociaux-démocrates de dire « Non » à l'une de leurs demandes sociales ? Les deux peut-être ! Enfin, elle demande l'amélioration des conditions de travail des employés des plateformes internet.

Von der Leyen a aussi fait un clin d'œil aux femmes en promettant une *parité homme-femme* active au sein de la Commission. Elle a commencé son discours « de campagne » en évoquant Simone Weil. Une icône. Il y a 40 ans, rappelle-t-elle, la survivante française de l'Holocauste fut la première présidente du Parlement européen. Von der Leyen se voit dans la foulée de cette « pionnière européenne ». Elle se dit fière « qu'elle soit femme soit candidate à la présidence de la Commission de l'UE ». Applaudissements de l'assistance. Elle a parlé ensuite d'égalité, ce qui a provoqué de nouveaux applaudissements. Comme chef de la Commission européenne, elle fera en sorte que sa composition soit pour moitié de femmes. Elle a rappelé que des 183 commissaires, 35 seulement sont des femmes, ce qui fait moins que 20 %. Mais on sait que ce n'est pas seulement la répartition des genres qu'elle devra considérer : la représentation géographique et la taille des États formant l'UE entrent aussi en ligne de compte.

Beaucoup ont trouvé réconfortants ses propos sans ambiguïté sur l'État de droit. Les jours précédant le vote, des doutes subsistaient sur la capacité de von der Leyen à poursuivre la ligne dure de la commission européenne vis-à-vis des États bafouant les principes élémentaires de la démocratie, tels la Hongrie ou la Pologne. Ici, elle a fait savoir qu'il n'y aura pas de compromis.

Sur le plan des institutions, Ursula von der Leyen entend réformer le système électoral européen et adjoindre au Parlement européen un *droit d'initiative législative*. Pour l'instant, la Commission a le monopole du droit de proposer un texte législatif. Pour finir, elle a loué le « partenariat inégalitaire et le mal-être européen ».

Un souffle nouveau sur l'Europe

Ce que ses amis politiques trouvent inacceptable, ce sont ses déclarations concernant le Pacte de stabilité et de croissance (4). Pour permettre les investissements, le pacte doit être d'une utilisation flexible. « Flexible » est le fer de lance de tous ceux qui veulent éviter de s'en tenir aux règles relatives aux dettes. C'est connu au sein de la CDU ou de la CSU. Von der Leyen annonce qu'elle « aidera à mettre en oeuvre » un embryon de budget de la zone euro. Cet « instrument budgétaire pour la compétitivité et la croissance » est destiné à soutenir les pays dans leurs réformes et leurs investissements.

Enfin, Mme von der Leyen promet d'achever l'Union Douane et notamment la mise en place d'un système européen de garantie des dépôts. « Depuis des années, l'Allemagne rechigne à la construction de ce système, car elle refuse de voir ses épargnants payer pour les banques en difficulté dans les pays du sud de l'UE, notamment en Italie », signale l'AFP du 16 juillet 2019.

Les Britanniques n'ont pas été oubliés. Pour ce qui est du Brexit, von der Leyen a reçu beaucoup d'applaudissements lorsqu'elle a offert aux Britanniques de repousser la date de sortie au-delà du 31 octobre 2019 prévue, s'ils présentent, pour cela, des raisons valables.

Et l'Europe doit, bien entendu, rester au centre. « Nous devons mettre la voix européenne », a-t-elle lancé. Son discours de clôture, Ursula von der Leyen l'utilise pour un appel : « Le secret du bien-être est la liberté et le courage est pour cela nécessaire ». Non sans ajouter : « Soyons courageux ensemble pour l'Europe ». Le débat dans le parlement européen a été constructif et riche en contrastes mais elle a aussi « vu des fissures entre l'Europe de l'est et l'Europe centrale ». Il s'agit maintenant de trouver le vrai équilibre.

Aux ovations finales des gens de son propre camp, se sont jointes celles des libéraux au fait d'avoir jugé son discours « engagé » et « pro-européen ». « Certains ont même dit que son discours montre déjà que Ursula von der Leyen est une nouvelle souffleuse sur le parlement, surtout après les apparitions sans force de Jean-Claude Juncker », commente le journaliste Peter Müller (Spiegelonline). « Un discours fort, chaleureux et équilibré », juge de son côté Margherite Vestager, commissaire Exécutive, chargée de la politique de concurrence au sein de l'UE (5). Le vice-président de la commission, le social-démocrate Frans Timmermans, a aussi manifesté son soutien.

Huguette Héraud

N.A.L.E.

1) Ursula von der Leyen, née Albrecht, née le 8 octobre 1958 en Belgique, a sept enfants. De 2003 à 2005, elle fut ministre pour les Affaires sociales, des femmes, de la famille et de la santé dans le gouvernement régional de Basse-Saxe. De 2005 à 2009, elle occupa le poste de ministre fédérale de la Famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse. De 2009 à 2013, elle devint ministre fédérale pour le Travail et les affaires sociales et de 2013 à 2019, ministre fédérale de la Défense. Dès novembre 2010, elle a été vice-présidente de la coalition des chrétiens-démocrates (CDU). Après son élection comme présidente de la Commission de l'Union européenne, elle a donné sa démission à la tête de son parti.

2) Walter Hallstein (1901-1982) était un avocat, enseignant et homme politique allemand (CDU). L'ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères est devenu le premier président de la Commission de la Communauté économique européenne en 1958.

3) Premier vice-président et commissaire européen chargé de l'amélioration de la réglementation, des relations institutionnelles, de l'état de droit et de la charte des droits fondamentaux au sein de la commission Jean-Claude Juncker (président UE sortant).

4) Le PSC est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'aggravation de déficits budgétaires excessifs. Il impose aux États de la zone euro d'avoir l'approbation des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires. (voir-public.fr/fr/cevo-ec/le-pacte-stabilite-croissance.html)

5) Le 17 juillet dernier, la Commission européenne chargée de surveiller les pratiques anticoncurrentielles a ouvert une procédure formelle d'examen afin de déterminer si l'utilisation, par Amazon, de données sensibles provenant de détaillants indépendants qui vendent sur sa place de marché, enfreint les règles de concurrence de l'UE. (Commission européenne)

Une Allemande à la tête de l'Europe

L'Allemande Ursula von der Leyen (60 ans) vient d'être nommée présidente de la Commission de l'Union européenne, le poste le plus important de l'administration communautaire. Cette course l'a propulsée de manière si soudaine que des analystes s'interrogent sur l'origine de ses soutiens. On estime que ce doute ne pourra être ôté que si la nouvelle présidente met en application les nombreuses promesses qu'elle a faites.



Ursula von der Leyen

383 eurodéputés sur un total de 751 ont élu le 16 juillet dernier une Allemande à la tête de l'Europe. « Un moment historique pour l'Union européenne », commente un confrère de la presse allemande. Ursula von der Leyen est la première femme à prendre la présidence de la Commission européenne et la seconde citoyenne allemande, quelques 60 ans après Walter Peter Hallstein (1901-1982). Cet homme peu connu (2) fut le premier président du Parlement européen à une époque où l'Union n'était composée que de 6 pays, ce qui représentait quelques 160 millions de personnes. Maintenant l'UE recouvre 24 pays, compte 500 millions d'habitants.

La confiance qu'a reçue pour cinq ans Ursula

(UE / p. 12)

Vers la formulation d'un nouveau programme transformateur pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti

En vue d'agir de manière décisive, concertée et efficace sur la violence, le gouvernement haïtien, le Système des Nations unies en Haïti et l'Union européenne (UE) ont organisé, récemment, le premier atelier de formulation d'un nouveau programme transformateur et visionnaire autour de la problématique des violences faites aux femmes et aux filles. Dénommée « Spotlight », la version finale du programme sera approuvée en novembre 2019.

Aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. En Haïti, cette initiative arrive à point nommé, quoique les droits des femmes aient progressé, selon le dernier rapport mondial sur la condition féminine.

Alors, pour placer la question de la violence faite aux femmes et aux filles sous les projecteurs et la mettre au cour des efforts menés pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des ONG internationales s'engagent dans une nouvelle initiative mondiale pluriannuelle visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en Haïti : l'initiative Spotlight.

En effet, pour ouvrir officiellement l'atelier Spotlight, la ministre à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF), Evelyne Sainvil, a reconnu que la problématique de la violence est un important enjeu de développement durable. « C'est en effet pour cette raison que nous saluons la sélection d'Haïti comme pays de mise en œuvre pour l'initiative mondiale Spotlight. Ceci constitue une grande opportunité pour endiguer les violences basées sur le genre et faire ainsi accélérer les objectifs et priorités de développement de notre pays ».

Le coordonnateur résident du Système des Nations unies en Haïti, Dr. Mamadou Diallo, de son côté, a expliqué que Spotlight est une initiative qui est en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'initiative vise à agir de manière décisive, concertée et efficace sur la violence. « Elle contribuera à la reconnaître, la nommer, la prévenir et à apporter réconfort, appui et solution aux femmes et filles qui y sont confrontées ». Et elle intégrera également pleinement le principe : « ne laisser personne de côté », a laissé croire Dr Diallo.

Pour sa part, l'ambassadeur de l'Union européenne en Haïti, Vincent Degert, a salué le caractère multilatéral et transformationnel de cette initiative et s'est dit convaincu que l'expertise des agences impliquées dans sa mise en œuvre ainsi que la volonté politique affichée par les autorités nationales permettront d'atteindre les objectifs qui seront convenus tout au long du processus de formulation du programme.

En outre, M. Degert a rappelé que le programme Spotlight en Haïti s'inscrit dans le cadre d'une initiative globale, dotée d'un investissement initial de l'UE de 500 M EUR, qui déploie des efforts en Asie, Afrique, Amérique latine, Pacifique et les Caraïbes. « L'objectif est de mettre fin à un fléau mondial à travers des changements sociétaux qui passent par la reconnaissance du problème de la violence à l'égard des femmes et des filles et la mise en œuvre d'actions et de mesures correctrices fortes », a-t-il avancé, tout en précisant que d'autres donateurs et partenaires sont invités à rejoindre l'UE pour financer l'initiative de manière à élargir sa portée, son étendue et son impact.

Il est à souligner que Spotlight est un engagement international pluriannuel visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles mettant l'accent, selon les zones géographiques, sur la violence conjugale et familiale, la violence sexuelle et sexiste ainsi que les pratiques néfastes, les féminicides, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle et économique.

Alors, sous la supervision du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Haïti, la mise en œuvre du programme se fera sous le leadership des autorités nationales avec le soutien technique du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes.

http://www.lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/societes&rebmun=3324

Le National – Publié le 19 juillet 2019

Face à la banalisation des droits humains, il faut l'implication de tous, préconise Cherie Rivage

Le National a rencontré Mme Cherie RIVAGE en prélude à sa participation à la 50e cours d'été de l'Institut des Droits de l'Homme (IDH) dans la ville de Strasbourg autour du thème Droit international des droits de l'homme et humanitaires.

Le National : Bonjour Mme Cherlie Rivage. Merci de nous accorder cet entretien. Si vous devez vous présenter pour les lecteurs. Que diriez-vous pour l'essentiel ?

Cherlie Rivage : Animatrice sociale. Secrétaire générale du cercle d'Études haïtiennes en Linguistique appliquée (CEHLA) et représentante de l'association INSCRIRE en Haïti.

L.N. : Vous avez été sélectionnée pour représenter Haïti à la 50e cours d'été de l'Institut des Droits de l'Homme (IDH). Dans quelle perspective ?

C.R. : Je participe, aux côtés d'autres jeunes haïtiens au 50e cours d'été de l'Institut des Droits de l'Homme (IDH) à Strasbourg dans le cadre de suivi d'une série d'échanges autour du Droit international des droits de l'Homme lancé en décembre dernier à l'initiative de l'ambassade de France en Haïti, l'Union européenne et de la société civile. En Haïti, il est un fait que les droits de l'homme, à tout niveau, sont constamment menacés. Ainsi, ma participation à cet événement tient-elle lieu à ce constat en vue de porter une parole intelligente, capable de changer les perspectives et stimuler l'engagement citoyen, notamment, à travers une structure dynamique qui est l'association INSCRIRE.

L.N. : Vous participez actuellement au programme de formation annuelle de l'Institut des Droits de l'Homme. Sur quoi se portent ces séances de travail et quelles sont vos attentes ?

C.R. : Pour cette année, les séances de cours s'articulent autour du Droit international des Droits de l'Homme et humanitaires avec un brin de focus sur le système interaméricain des droits de l'homme. Mes attentes par rapport à ce cours ont été préalablement motivées. En tant que représentante de l'Association INSCRIRE, je suis chargée d'animer des ateliers d'introduction à la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) à l'encontre de jeunes écoliers entre 14 et 19 ans. Ainsi, l'expression de mes attentes est, sur le plan académique, une consolidation de mes connaissances et mon savoir-faire en matière de droits Humains.

Le National : Il y a quelques années, INSCRIRE a initié 140 adolescents (garçons et filles) à la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen à l'invitation de la FOKAL à Martissant, y a-t-il une limitation d'action dans vos interventions ?

C.R. : L'association INSCRIRE (www.inscrire.com) est une association française sans but lucratif, fondée par l'architecte et urbaniste Françoise Schein. Celle-ci ayant pour but la conception, la création et l'animation d'œuvres et d'évènements en référence aux Droits de l'Homme et aux cultures sous toutes leurs formes (expositions, architecture, art public, publications produits dérivés et programmes éducatifs, etc.). En 2017, elle a été invitée par la FOKAL à créer une fresque murale sur les droits humains à Martissant, suite à la réussite de ce grand projet, l'association INSCRIRE-France a tenu à poursuivre son travail d'enseignement des droits humains en Haïti en continuant peu à peu avec d'autres écoles Port-au-Princienne. À cet effet, Gerry Sterling et moi avons été contactés par Françoise Schein pour représenter INSCRIRE en Haïti puisqu'on a collaboré ensemble sur le projet à Martissant. Ce qui donnera naissance, par la suite, à la réalisation d'une fresque murale sur les droits humains avec 100 jeunes au Lycée Alexandre Pétiou en juin 2018, notamment, avec l'appui logistique et administratif du centre d'Art.

Ainsi, pour arriver à la question de limitation d'actions dans nos interventions, nous travaillons selon un modèle-cadre des interventions d'INSCRIRE-France basé sur l'éducation aux droits humains par l'art. Néanmoins, INSCRIRE développe ses opérations à travers toutes actions engagées en France ou ailleurs via des équipes locales dans plusieurs pays : Haïti, Brésil, El Salvador, Belgique. Notons que cette année, l'équipe d'Haïti a créé un partenariat formel avec Karine Jadotte Bouchereau, architecte-urbaniste et professeure de l'UEH et l'École nationale des Arts (l'ENARTS) afin de dynamiser nos efforts pour un réseau plus structurant.

L.N. : Durant les douze derniers mois, certains quartiers de la région métropolitaine ont été victimes de massacres (La Saline, Carrefour-feuilles et cité de Dieu), quelle est la position de INSCRIRE face à cette violation flagrante du droit à la vie de victimes ?

C.R. : Ces actes ignobles nous laissent entrevoir la faiblesse de l'État à assurer la pleine protection du droit à la vie. Par là même, je vais me référer à l'article 19 section A, relatif au droit à la vie et à la

santé, de la Constitution haïtienne de 1987 (amendée en 2011) qui relate l'impérieuse obligation de l'État de garantir le droit à la vie [...]. À l'heure où les discours tendent à la facilité mise à part la faiblesse ou l'absence des services publics face à ces actions désespérantes, il est plus que nécessaire qu'un cri de fraternité, d'engagement citoyen, de respect des droits puisse être lancé, car nous pensons que l'effectivité et la promotion du respect des droits fondamentaux doivent être une préoccupation commune au sein de toute société.

L.N. : Peut-on parler de droits humains dans un pays qui banalise la vie et que doivent faire les organismes de droits humains en pareille circonstance ?

C.R. : Haïti n'est pas le seul pays où quotidiennement les droits de l'homme sont attaqués. Crimes de guerre, exécutions, persécutions de minorités, privations de libertés, tant d'exemples qui se produisent ailleurs. Ce qui marque un élan de régression des droits humains partout. Pourvu qu'aujourd'hui la démocratie des droits de l'homme se mesure à l'aune des impératifs du sujet de droit, il est d'autant plus important d'en parler. À cet égard, j'invoque, à présent, Marcel Gauchet (2002), historien et philosophe, notamment l'un des premiers intellectuels français à s'interroger sur la politique des droits de l'homme en affirmant qu'ils sont étroitement associés à la construction d'une société à la fois démocratique et libérale. Alors je m'aventure tout bonnement pour dire qu'on peut parler des droits humains. Il faut parler des droits humains.

Pour y répondre avec efficacité, face à ce constat de banalisation des droits, il faut l'implication de tous. Le chemin à parcourir est long. Les organismes de droits humains ont un rôle important à jouer dans l'effectivité structurante et adéquate des droits tout en stimulant une meilleure culture juridique des acteurs du social pour introduire le respect des droits dans les pratiques de tous les jours. Il faut aussi l'implication de l'État, comme institution garante de la protection des droits, en soutien de ces organisations pour remédier à cette situation et consolider les processus de démocratisation. En attendant, avec Inscire, nous travaillons sur l'éducation aux droits humains.

Le National : Tenant compte de la spécificité de chaque pays, peut-on vraiment travailler sur un plan global de défense des droits humains ?

Cherlie Rivage : Ici pour répondre à cette question, il est évident d'invoquer le caractère universel des droits de l'homme (bien que des chercheurs constatent que c'est un concept limité et non valide. Geneviève Médevielle (2008) et Joseph Yacoub (2004) pour ne citer que ceux-là), c'est-à-dire que l'ensemble des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) s'adresse à tous les êtres humains en tout temps et en tous lieux. Ceci étant dit l'universalité exprime une idéologie de pensée partagée par toutes les civilisations et toutes les sociétés d'autant plus que ceux-ci n'imposent pas de norme culturelle, mais plutôt de norme juridique. Un catalogue de droits et de valeurs communs à toutes les cultures. Sur ce, je m'en vais conclure, avec tout de même une possibilité de remise en question, qu'il est possible de travailler sur un plan global de défense des droits humains puisque celle-ci exprime toute initiative individuelle ou collective pour la promotion, la protection et la mise en œuvre des libertés fondamentales et des droits humains.

http://www.lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/societes&rebmun=3317

Le National – Publié le 19 juillet 2019

Les parlementaires haïtiens et leur responsabilité dans la situation économique actuelle

La situation économique du pays ne cesse d'empirer. De ce fait, certains économistes, résidents dans le pays, qualifient cette situation de « catastrophe ». Selon plus d'un, les parlementaires ont aussi une lourde responsabilité dans cette crise.

Les activités économiques fonctionnent au ralenti. Ce constat est patent. L'absence d'un budget pour l'exercice en cours, la hausse du taux de change en dépit des actions de la Banque de la République d'Haïti (BRH), l'accélération du taux d'inflation, le déficit de la balance commerciale sont, entre autres, les différents problèmes auxquels est confrontée l'économie du pays. Une situation qui pousse certaines personnes à se questionner sur la responsabilité du Parlement haïtien.

En effet, lors d'un point de presse donné, le 30 mai 2019, le gouverneur de la Banque centrale, Jean Baden Dubois, a présenté l'absence d'un gouvernement légitime comme l'une des principales causes de la mauvaise note de l'économie haïtienne. En ce sens, explique-t-il, certains bailleurs refusent de donner des appuis budgétaires en l'absence d'un gouvernement ratifié par le Parlement haïtien. Pour sa part, **l'ambassadeur de l'Union européenne en Haïti, Vincent Dégert**, exige un cadre macro-économique transparent pour apporter des appuis budgétaires à Haïti.

À part des appuis budgétaires, le pays ne peut bénéficier d'aucune aide financière avec ce gouvernement démissionnaire. Le Fonds monétaire international (FMI) a même gelé l'accord de prêt de 229 millions de dollars américains signé entre FMI et Haïti en mars dernier. Pour la réactivation de cet accord, le FMI exige un gouvernement légitime et un budget pour cet exercice. Ce prêt pourrait permettre de trouver des devises pour résoudre le problème de la rareté du dollar US dans le pays.

Par ailleurs, selon l'avis de plus d'un, pour entamer une réforme économique en profondeur, il faut qu'il y ait un nouveau gouvernement. Ce qui explique que les parlementaires haïtiens sont face à leur responsabilité. Il faut mentionner que cela fait plus de trois mois depuis que le président de la République, Jovenel Moïse, a fait choix de Jean Michel Lapin comme Premier ministre. M. Lapin a déjà essuyé deux échecs au Sénat de la République.

Il importe de souligner que le sénateur de l'Ouest Antonio Chéramy a déclaré récemment que le Parlement haïtien ne recevra plus de gouvernement proposé par le président Jovenel Moïse pour ratification.

Les parlementaires sont-ils responsables de la situation économique actuelle ?

Dans une interview accordée au journal Le National récemment, l'ancien gouverneur de la Banque centrale, Fritz Alphonse Jean, s'est montré très critique contre les parlementaires haïtiens. Pour lui, ces derniers sont aussi responsables de la détérioration de l'économie.

En outre, selon lui, les parlementaires sont à la base des mauvaises décisions économiques du gouvernement. « Ils ont souvent exigé le décaissement des fonds en leur faveur », avait déclaré l'économiste tout en faisant remarquer que c'est un désordre pour l'économie.

Concernant le projet phare de Jovenel Moïse de doter le pays d'électricité 24/24, les proches du pouvoir en place accusent le Parlement haïtien. Selon eux, c'est à cause de la non-ratification de l'accord de prêt de 150 millions de dollars entre le gouvernement haïtien et taiwanais que le projet d'électricité 24/24 n'a pu voir le jour.

http://www.lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/economies&rebmun=2340

Le Nouvelliste – Publié le 10 juillet 2019

Le MENFP œuvre à la finalisation du plan décennal d'éducation

Après la révision de l'analyse sectorielle, le ministère de l'Éducation nationale rencontre les acteurs impliqués dans le secteur éducatif. Ils ont réalisé plusieurs séances de travail pour continuer la révision du plan. Cette initiative tend vers la finalisation du Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF) pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds.

Seulement 11,26 % des écoles du pays font partie du réseau public d'éducation. Les écoles privées quant à elles sont confrontées pour la plupart à des difficultés à payer des enseignants qualifiés, ce qui nuit gravement à la qualité de l'éducation. C'est l'un des problèmes majeurs soulevés dans l'analyse sectorielle révisée. Jugée un tantinet faible par les bailleurs, elle offre des informations crédibles sur les taux de scolarisation bruts et d'abandon, ainsi que des données de qualité sur l'évaluation des acquis d'apprentissage dans le pays.

Cette partie du plan qui représente en effet une «photographie de l'état du secteur de l'éducation en Haïti est nécessaire pour identifier et développer les grandes orientations, stratégiques et programmes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés», a fait savoir Judith Johannes, chargée de Programmes éducation et formation professionnelle à la délégation de l'Union européenne. Pour elle, «la révision des objectifs prioritaires se fait désormais en fonction de la nouvelle analyse sectorielle pour voir ce qui manque par rapport aux nouvelles données.» C'est ce qui explique la tenue de trois séances de travail et d'autres rencontres à venir avec les acteurs du système et des experts sous l'égide d'un comité technique de pilotage.

Pour le directeur général de l'ONAPE, Délima Pierre, cette partie du plan consacrée aux programmes et stratégies doit viser à la fois la gouvernance du système, la qualité de l'éducation ainsi que l'accès et l'équité de genre. Ces axes prioritaires se déclineront, a-t-il ajouté, en quatre objectifs majeurs qui sont : la revalorisation du partenariat public d'éducation, la régulation et l'évaluation des écoles privées, la généralisation d'une école de qualité et la problématique de l'enseignement supérieur. «Pour atteindre ces objectifs, il nous faut tenir compte des priorités et des cibles ainsi que les coûts», a-t-il expliqué.

Le PME et ses exigences

Cette révision des stratégies et programmes du PDEF s'appuie sur les défis prioritaires relevés dans l'analyse sectorielle qui a fait une vraie radiographie du système éducatif. Elle permettra de suivre la feuille de route établie et d'espérer recevoir à temps les 16 millions de dollars promis par le Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Avec le support financier de l'Union européenne et l'expertise de l'Institut international pour la planification en éducation (IPE), le comité veut livrer une version finale incluant les objectifs et les priorités révisés à la fin de 2019.

Selon Judith Johannes, il est trop tard pour Haïti de présenter un « plan de transition » qui, en raison de la faiblesse des institutions du pays ou la crise qui y règne, nous donnerait droit à des procédures plus souples contrairement aux exigences d'un plan sectoriel d'éducation (PSE). «Compte tenu du fait que les travaux de finalisation du PDEF sont en cours et qu'une version finale est supposée être prête à la fin de 2019, un revirement vers un plan de transition risque de fortement perturber le processus [...] Le MENFP a choisi de produire un PSE, qui doit répondre aux critères de qualité du PME, avec toutes les difficultés que cela représente dans un contexte aussi fragile que celui d'Haïti», a-t-elle souligné. Alors autant s'y mettre à fond.

Comme promis, après la révision et l'endossement de l'analyse sectorielle, l'Union européenne à travers son programme d'appui budgétaire devrait verser – pour ce premier des quatre indicateurs – un montant de 1,5 million d'euros des 5 millions prévus pour la première tranche variable. Mais faute de budget voté par le Parlement, ce montant ne peut pas être décaissé pour le Trésor public. Parallèlement, ce ne sera pas le cas pour les fonds du PME parce qu'ils ne sont pas versés au Trésor haïtien contrairement aux appuis budgétaires. Cette subvention, a expliqué Judith Johannes, est

toujours gérée par une entité tierce (un agent partenaire du PME). C'est l'agent partenaire du PME qui reçoit les fonds directement et qui les gère pour appuyer la mise en œuvre du plan sectoriel d'éducation.

<https://lenouvelliste.com/article/204328/le-menfp-oeuvre-a-la-finalisation-du-plan-decennal-deduction>

HPN - Publié le 3 juillet 2019

Les nouveaux visages des postes-clés de l'UE.

Après des négociations ardues, les dirigeants ont trouvé un accord sur les candidats des postes clés de l'UE. Les noms de ces derniers devront être soumis au vote du Parlement européen, dont l'italien David Sassoli a été élu mercredi à la présidence.



Un accord de dernière minute a été trouvé entre les dirigeants européens, mardi 2 juillet, sur l'attribution des postes clés de l'Union européenne. Deux femmes, deux hommes, originaires pour trois d'entre eux de pays fondateurs de l'UE, ont été choisis à l'issue d'un sommet à Bruxelles marqué par de profondes divisions. Le président français, Emmanuel Macron, s'est aussitôt félicité de ces nominations, "fruit d'une profonde entente franco-allemande", qui permettront, selon lui, de ne pas accentuer les divisions politiques et géographiques de l'Europe.

Les noms des candidats désignés pour les présidences de la Commission et la Banque centrale européennes, ainsi que celui du futur Haut Représentant aux Affaires étrangères devront être soumis au vote du Parlement européen.

Ursula von der Leyen à la présidence de la Commission

Soixante ans, mère de sept enfants, cette proche de la chancelière Angela Merkel fut un temps désignée comme sa dauphine potentielle. Médecin de formation, Ursula von der Leyen est francophile, appréciée par Paris, notamment en raison d'une bonne coopération sur les questions de défense franco-allemande. Son bilan au ministère de la Défense, qu'elle occupe depuis près de six ans, est néanmoins controversé. Son image a notamment été écornée dans une affaire de recrutement de consultants externes pour plusieurs dizaines de millions d'euros sans appel d'offres. Mais sa candidature, qui devra être validée au Parlement européen, rencontre l'hostilité du groupe socialiste. "Cette proposition nous déçoit beaucoup", a déclaré la présidente du groupe socialiste, l'Espagnole Iratxe Garcia.

Le national – Publié le 3 juillet 2019

« Pou Fanm Pi Djanm », ce projet qui vise à renforcer et promouvoir le droit des femmes en Haïti

Le Centre d'Études et de Coopération internationale (CECI) en association avec le gouvernement du Canada a lancé, mardi 2 juillet 2019, à l'hôtel Karibe Convention Center, le projet : « Pou Fanm Pi Djanm » (pour que les femmes deviennent plus fortes). En effet, ce projet qui porte sur une durée de cinq ans, vise, entre autres, à renforcer la capacité de plus d'une trentaine d'organisations locales de femmes en vue de permettre à celles-ci et aux filles de mieux exercer leurs droits et de faire progresser l'égalité entre les sexes.



La Karibe Convention Center a été le mardi 2 juillet 2019, le centre du lancement officiel du projet intitulé « Pou Fanm pi Djanm » issu du programme « Voix et leadership des Femmes » (VLF). C'est le Centre d'Études et de Coopération internationale (CECI) qui assurera de la mise en œuvre de ce projet sur une durée cinq ans (2018-2023) dans huit départements du pays à l'exception des départements des Nippes et du Nord-Ouest. En effet, le financement de ce projet est assuré par le gouvernement du Canada à travers son agence d'aide internationale, Affaire mondiale Canada (AMC) à hauteur de huit millions de dollars Canadiens, selon ce qu'a fait savoir la cheffe de projet VLF, CECI-Haït, Dracuse E. M. Joseph.

« Pou Fanm Pi Janm », vise à appuyer le renforcement des capacités et activités des organisations et réseaux de femmes intervenant dans les domaines suivants : renforcement du pouvoir des femmes, promotion de la protection des droits des femmes et des filles et la promotion de l'égalité de genre.

Intervenant au cours de la cérémonie du lancement, le directeur régional des Amériques, CECI-Haïti, Guypsy Michel a rappelé que « Pou Fanm Pi Djanm » a pour but de financer techniquement et financièrement les organisations locales de droits des femmes qui se sont surpassées pour faire avancer l'égalité des genres et leurs filles. Pour M. Michel, le programme VLF entre en ligne avec les politiques publiques haïtiennes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. En tant

qu'organisation pionnière qui défend le droit de la femme et sa dignité, dit M. Michel, le CECI a tenu à remercier le gouvernement canadien pour l'avoir choisi comme partenaire de mise en œuvre dans trois pays dont Haïti.

Pour M. Michel, il importe de travailler avec les hommes sur le rôle positif qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre les inégalités. « Nous croyons si les hommes font partie du problème des inégalités, il faut absolument travailler avec eux pour qu'ils fassent partie de la solution », a indiqué le directeur régional des Amériques. Toutefois, Guypsy Michel croit qu'il reste beaucoup à faire pour garantir les droits des femmes en Haïti.

Quant à André Frenette, ambassadeur du Canada en Haïti, il laisse savoir que c'est un choix éclairé qu'a fait le gouvernement du Canada en s'associant aux organisations de femmes et féministes qui contribuent par-là à favoriser le développement inclusif en Haïti à travers l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles. Selon l'ambassadeur, le Canada est fier de continuer à travers ce projet au renforcement organisationnel et à l'amélioration de nombreux services. « Nous espérons que cette initiative donnera un nouveau souffle au secteur et à ces femmes vaillantes haïtiennes qui se sont regroupées pour la promotion de leur respect et leurs droits de femmes », a-t-il conclu.

Contrainte, la ministre à la Condition féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), Evelyne Sainvil se faisait représenter par Ketlene Charles, directrice des coordinations départementales du ministère. Parlant au nom de sa ministre, madame Charles a indiqué que le MCFDF est prêt à offrir sa collaboration entière à la mise en œuvre de ce projet, ce, pour faire avancer le droit des femmes en Haïti et progresser vers l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD), numéro 5, lié à l'égalité entre les sexes.

Dracuse E. M. Joseph, la cheffe du projet VLF, CECI-Haïti, a fait savoir que les résultats attendus à la fin de ce projet sont : l'amélioration de la viabilité des organisations locales de femmes en Haïti, l'amélioration des programmes et la prestation de services de qualités des organisations locales de femmes, l'amélioration de l'efficacité des plateformes, réseaux et alliances de défense et de promotions des droits des femmes. Au total, Mme Joseph, le projet cible 130 000 femmes et filles.

En outre, elle a indiqué que le programme se caractérise par quatre types de financements aux organisations locales et régionales :

Financement pluri annuel, financement rapide et réactif pour des activités précises et des projets de courte durée, renforcement des capacités institutionnelles et création des réseaux et formation d'alliances...

Il faut signaler que pour un financement, l'un des critères de base est la reconnaissance de l'organisation comme une organisation de droits des femmes.

http://www.lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/societes&rebmun=3277